

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-832/PR/MAEPE-RH portant adoption du projet du budget previsionnel 2016 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA).

n° 2015-832/PR/MAEPE-RH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

31 décembre 2015

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro

31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 Septembre 1992**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics**VU**Le Décret N°99-078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs**VU**La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage**VU**L'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**La Loi n°48/AN/09/6eme L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**L'Arrêté 2010-393/PR/MAEM-RH portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n°2009-757/PR/MAEM-RH, relatif aux tarifs de redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**Le Décret n°2010-0041/PR/MEFPCP du 24 mars 2010 portant régime juridique applicable aux agents comptables des entreprises et établissements publics**VU**Le Décret n°2013-044/PRE portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2013-045/PRE portant nomination des Membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2014-279/PR/MAERHdu 06 octobre 2014 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

SUR Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

- Le projet de Budget prévisionnel 2016 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit
 - En produit : 363 996 007 FDJ– En charges : 283 695 750 FDJ– Les recettes d'investissements estimées à 80 300 257 FDJ
- Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH